

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

1712-1731.—Les années de calme et de prospérité.

Après tant de secousses, la population de St-François allait jouir d'une vingtaine d'années de repos, pour réparer ses pertes et se fortifier aux luttes de l'avenir.

En 1712 Joseph Crevier, seigneur de St-François, concéda à François Bibaud une terre située dans sa seigneurie. Bibaud était né en Canada ; son petit-fils fut l'historien Bibaud.

Le 29 février 1712, à Québec, devant le notaire Dubreuil, est faite une convention, en vertu de laquelle la terre cédée aux Abénakis par Jean-Baptiste Crevier sieur Deschenaux, retournera en la possession de celui-ci lorsque les Sauvages abandonneront le poste de Saint-François. Sont présents au contrat : le gouverneur Vaudreuil et les Pères Jésuites, au nom des Sauvages.

Le 14 novembre 1714, la paroisse fut érigée canoniquement. Le premier cahier des actes de naissances, mariages et sépultures, déposé d'abord aux archives des Trois-Rivières, a été transporté à Sorel après la création du district judiciaire de Richelieu.

Le 3 mai 1715, le seigneur Joseph Crevier accorde, à titre de censitaire à Jean-Baptiste Dugast, curé de St François, dix arpents de terre de front, à partir du chenal Tardif jusqu'à La Lussaudière. A droite et à gauche de ces dix arpents, les terres n'étaient pas encore concédées. Voyez plus loin, année 1723.

Le missionnaire résidant à St-François était le Père Joseph Aubéry, un homme de grand valeur, un savant, le même que Châteaubriand a rendu célèbre sous le nom du Père Aubry. D'après ce que l'on raconte, vers 1715, les Sauvages délibérèrent pour décider si Samuel Gill épouserait une Abénakise ou une Canadienne ; comme ils hésitaient, le Père Aubéry consulta les sentiments de Gill et de M^{lle} James—et les voyant d'accord, maria les deux jeunes gens. La tribu s'en montra satisfaite, parce qu'elle possédait de cette façon une famille de langue anglaise, habituée à la vie et aux coutumes des enfants des bois.

Les Abénakis de Bécancour et de St-François refusaient, en 1716, de vendre leurs pelleteries aux Anglais, même à des conditions plus favorables que celles que leur offraient les Français, et ils déclaraient qu'ils préféraient attendre l'heure où le commerce avec la France serait fait sur un principe plus large.